RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2024

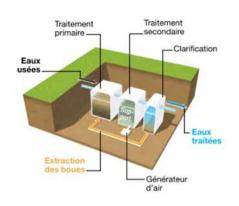




Les chiffres en 2024



28858 habitants concernés par l'assainissement non collectif (*indice D 301.0*) pour 67099 habitants sur le territoire concerné, soit un taux de couverture de 43% en ANC



 $13893 \hspace{0.2cm} \textbf{installations} < 20 \hspace{0.2cm} \textbf{Equivalents-Habitants*} \\ 16 \hspace{0.2cm} \textbf{installations} > 20 \hspace{0.2cm} \textbf{Equivalents-Habitants*}$

<u>* dimensionnement du dispositif</u> : 1 Equivalent-Habitant = 1 pièce principale



76 % des installations sont jugées acceptables avec réserves ou conformes (*indice P 301.3*)

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION DU SERVICE	3
1-1 Présentation du territoire desservi	3
1-2 Organisation administrative	4
1-3 Mode de gestion du service	
1-4 Les Missions du SPANC	5
1-5 Indice de mise en œuvre	6
<u>2 – ACTIVITES 2024</u>	7
<u> </u>	,
2-1 Nombre de contrôles par compétences	
2-2 Les contrôles de bon fonctionnement	8
2-3 Les diagnostics liés aux ventes immobilières	
2-4 Les contrôles de conception et d'exécution des travaux	
2-5 Les vidanges	11
2-6 Bilan des réhabilitations subventionnées	
2-7 Nombre et type de contrôles par communes	12
3 – DONNEES FINANCIERES 2024	14
3-1 Tarifs	14
3-2 Indicateur financier	
ANNEXES	15

1 - PRESENTATION DU SERVICE

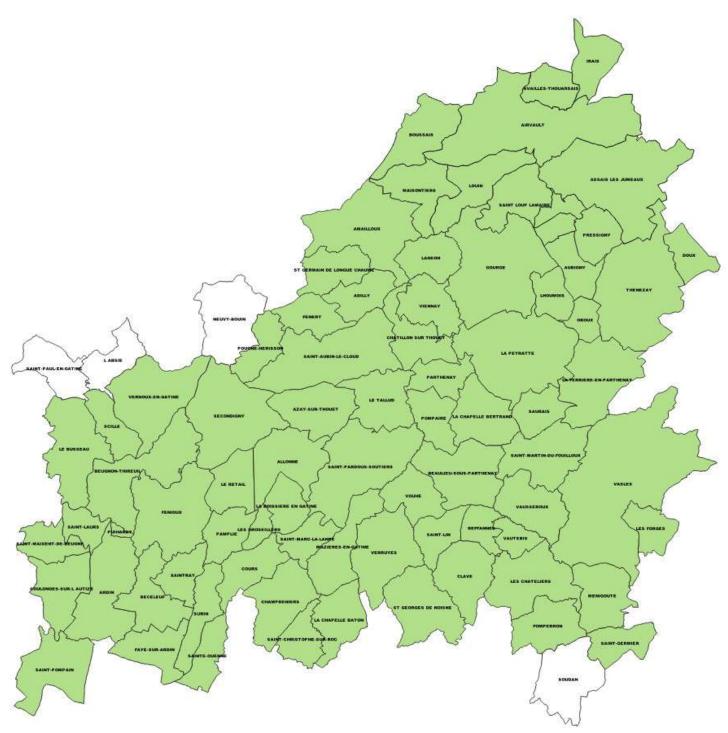
1-1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité :

Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, 23 rue de Beaulieu, 79 200 POMPAIRE

Caractéristique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale



• Territoire desservi : 78 communes

1-2 Organisation administrative

L'organisation administrative du Syndicat est la suivante :

Le Comité Syndical:

- Organe délibérant constitué de 31 délégués des communautés de communes
- Présidé par Mr Philippe ALBERT, assisté de 6 Vice-Présidents
- Se réunit 4 fois par an



Le Conseil Syndical:

- Composé de 15 membres élus par le Comité
- Présidé par Mr Philippe ALBERT
- Se réunit 7 à 8 fois par an
- Délibère par délégation du Comité



1-3 Mode de gestion du service

Le service Assainissement Collectif Non Collectif (SPANC) est exploité en Régie. Il est composé de 4 techniciens et d'1/2 poste de secrétariat.

MISSIONS OBLIGATOIRES

Contrôles de conception :

Réalisé lors du dépôt d'un permis de construire ou d'un dossier de réhabilitation, il consiste en une vérification du respect de la réglementation et de l'adaptabilité du projet par rapport aux contraintes liées au terrain et à l'habitation.

Contrôles de d'exécution :

Effectué à la fin des travaux avant le remblaiement, il permet de vérifier, sur le terrain, que les ouvrages mis en place correspondent bien au projet validé et que les règles techniques de mise en œuvre ont bien été respectées.

Contrôles de fonctionnement :

Réalisé une fois tous les 10 ans maximum, il a pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages existants.

Diagnostic vente:

Réalisé lors d'une transaction immobilière, le diagnostic vente a pour objet d'informer l'acquéreur potentiel de l'état du dispositif



MISSIONS FACULTATIVES SUR DEMANDE DES USAGERS

Vidanges des fosses :

Réalisées par le SPANC sur devis

Réhabilitation des installations :

Conduite d'opération de réhabilitation selon condition définie par convention

1-5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indice D 302.0)

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

Poin	ts	Exercice 2024
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

Remarque : sur la colonne de gauche est indiquée le nombre de points si la mission est assurée par le SPANC.

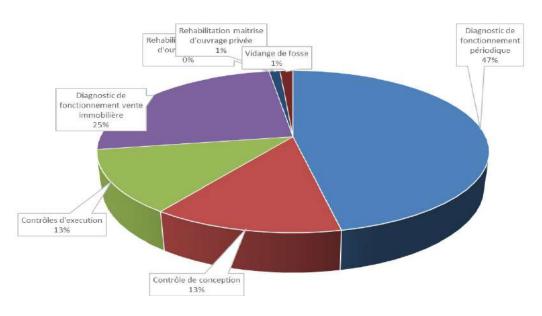


2 - ACTIVITES 2024

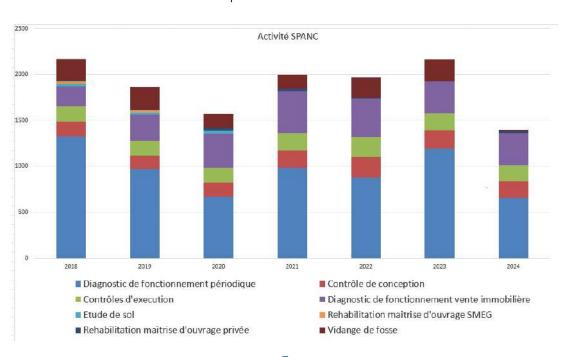
2-1 Nombre de contrôles par compétences

	Missions	Nombre de contrôles en 2024
Mission obligatoire	Contrôle de conception	186
Mission obligatoire	Contrôle d'exécution	177
Mission obligatoire	Contrôle de bon fonctionnement	658
Mission obligatoire	Diagnostic vente	335
Mission facultative	Réhabilitation (subventions)	15
Mission facultative	Vidanges des fosses	18

Répartition des contrôles de l'année

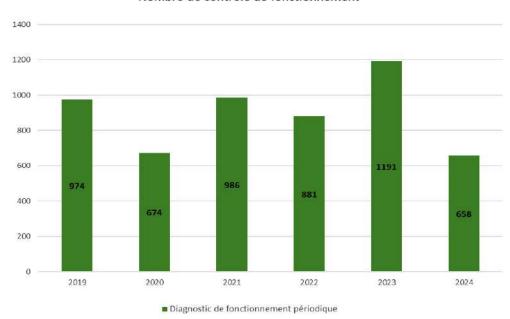


Evolution pluriannuelle des contrôles





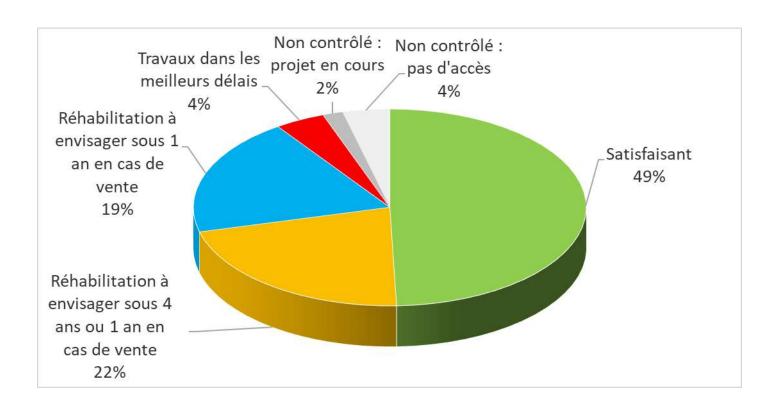
Nombre de contrôle de fonctionnement



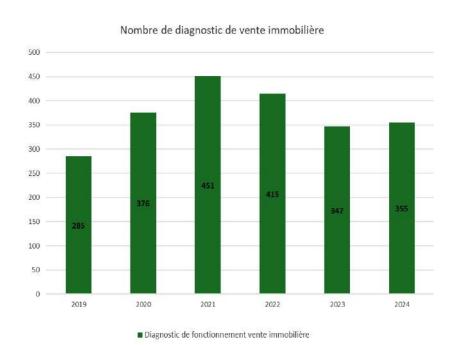
Depuis 2019, le nombre de contrôles de bon fonctionnement est variable. En effet, ces contrôles ont été réalisé par 2 agents à plein temps sur une seule année (2023).

En 2024, les contrôles ont été réalisés sur 7 communes (Xaintray, Verruyes, Fenery, Mazières en Gâtine, Saint-Lin, Lageon et Adilly). Les classements de la conformité des contrôles sont précisés dans le tableau ci-dessous.

		Dispositif incomplet														
					f complet	,	ux sanitaires nementaux	sanita	e à enjeux ires ou ementaux	Absence d	'installation		Non c	ontrôlé		
Communes	Contrôleur	Date contrôle	Nombre installations	Satisf	taisant		Satisfaisant		Réhabilitation à envisager sous 4 ans ou 1 an en cas sous 1 an en cas de vente			les meilleurs lais	Non contrôl		Non contrôlé	(report, refus)
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
XAINTRAY	PC	2024	126	68	54%	3	2%	50	40%	4	3%	0	0%	2	2%	
VERRUYES	NL	2024	265	101	39%	122	47%	21	8%	5	2%	0	0%	11	4%	
FENERY	NL	2024	88	25	28%	49	56%	12	14%	0	0%	1	1%	1	1%	
MAZIERES	NL	2024	221	78	35%	90	41%	42	19%	0	0%	1	0%	10	5%	
SAINT-LIN	NL	2024	94	29	31%	48	51%	7	7%	4	4%	1	1%	5	5%	
LAGEON	NL	2024-2025	48	18	38%	24	50%	1	2%	1	2%	0	0%	4	8%	
ADILLY	TG	2024-2025	62	38	42%	48	53%	2	1%	1	1%	1	1%	1	1%	

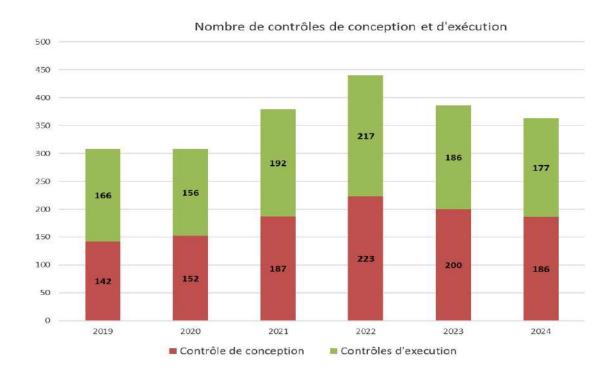


2-3 Les diagnostics liés aux ventes immobilières



Depuis 2019, le nombre de diagnostic assainissement réalisés dans le cadre des ventes de logement est plutôt stable (si on exclue le pic « post-COVID de 2021). Ces diagnostics sont réalisés par un agent à plein temps.

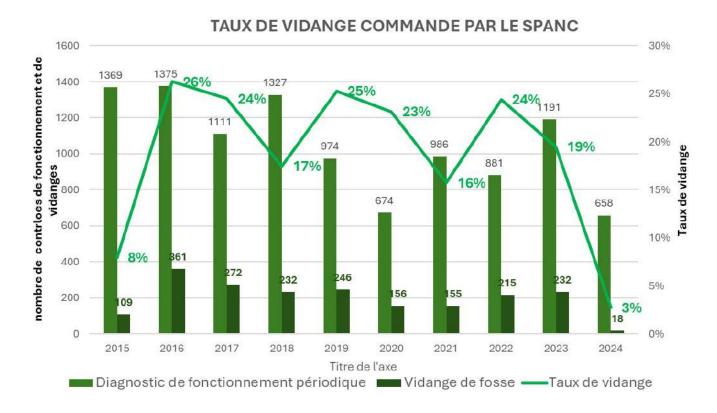
2-4 Les contrôles de conception et d'exécution des travaux



Après la hausse des contrôles liés aux projets et aux travaux de réalisation en 2022, le nombre d'interventions revient sur des bases normales. Ces diagnostics sont réalisés par un agent à plein temps.



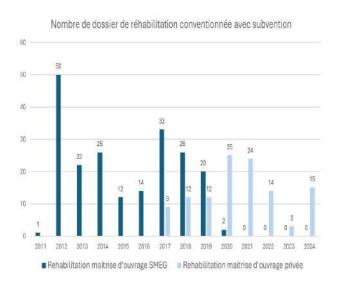
2-5 Les vidanges



Seulement 18 vidanges ont été réalisés en 2024 dans le cadre de la compétence facultative « entretien des installations ». Cela s'explique par le fait que le marché à pris fin en début d'année.

2-6 Bilan des réhabilitation subventionnées

Depuis 2011, le SPANC coordonne la réhabilitation des dispositifs ANC qui sont éligibles aux subventions. Au total ce sont **320** installations qui ont été réhabilitées avec des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental des Deux Sèvres.





2-7 Nombre et types de contrôles par commune

	Contrôle	Contrôle	Contrôle de		
Communes	de	de	bon	Diagnostic	_
	conception	réalisation	fonctionnement	Vente	de fosse
ALLONNE	2			6	
ADILLY		2	37	8	
AIRVAULT TESSONNIERE	4	2		10	
AMAILLOUX	4	2	20	4	
ARDIN	4	6	3	1	
ASSAIS LES JUMEAUX	6	3		6	
AUBIGNY	4	2		2	
AVAILLES THOUARSAIS	1	1		3	
AZAY SUR THOUET	1	2		6	
BEAULIEU /S PARTHENAY	2	1		5	
BECELEUF	8	7	5	3	9
BEUGNON-THIREUIL	4	4	1	5	
BOISSIERE EN GATINE (LA)				5	
BOUSSAIS	3	3		7	
BUSSEAU (LE)	2	2		4	
CHAMPDENIERS	3	3		8	
CHAPELLE BATON (LA)				1	
CHAPELLE BERTRAND (LA)	1	1		5	1
CHATELIERS (LES)	1	2		7	
CHATILLON SUR THOUET	2	6		11	
CHILLOU (LE)	1	2		4	
CLAVE	2	1	1	1	1
COULONGES SUR L'AUTIZE	1	2		8	1
COURS	3	2		4	1
DOUX					
FAYE SUR ARDIN	3	2		8	
FENERY	1	3	66	2	
FENIOUX	1	1		6	
FERRIERE (LA)		2		2	
FOMPERRON	2	1		3	
FORGES (LES)	1			3	
GOURGE	5	5		6	
GROSEILLERS (LES)				1	
IRAIS					
LAGEON	1	1	34	2	
LHOUMOIS		_		1	
LOUIN	4	4		8	
MAISONTIERS	2	3		3	
MAZIERES EN GATINE			185	2	

MENIGOUTE	1	2		2	
OROUX				4	
PAMPLIE					
PARTHENAY	3		1	3	1
PEYRATTE (LA)	3			10	
POMPAIRE	4	2		8	
POUGNE HERISSON	2	1		5	
PRESSIGNY	1	1		3	
PUIHARDY		2		1	
REFFANNES				2	
RETAIL (LE)	2	1		7	
SAURAIS	2	3			
SCILLE	2	1		2	
SECONDIGNY	4	3		11	
ST AUBIN LE CLOUD	7	7		14	
ST CHRISTOPHE SUR ROC	2	3		2	1
ST GEORGES DE NOISNE	4	2	1	1	1
ST GERMAIN DE L. CHAUME	1	2		5	
ST GERMIER	2	2	1	2	
ST LAURS	5	1		11	1
ST LIN	2	1	69	2	
ST LOUP LAMAIRE	2	5		6	
ST MAIXENT DE BEUGNE	2	2			
ST MARC LA LANDE	2	1		1	
ST MARTIN DU FOUILLOUX	2	2			
ST PARDOUX-SOUTIERS	5	8	1	16	
ST POMPAIN	6	10	1	4	
STE OUENNE	5	6	1	6	
SURIN	3	7	2	7	
TALLUD (LE)	1	2		8	
THENEZAY	3	3		8	
VASLES	8	3		17	
VAUSSEROUX	1			4	
VAUTEBIS	0			2	
VERNOUX EN GATINE	5	3		5	
VERRUYES	6	5	127	1	1
VIENNAY	1	3		2	
VOUHE	1	2		5	
XAINTRAY	4	4	102		

A NOTER : Un léger différentiel de comptage subsiste entre les données issues de la facturation et les données issues des contrôles réalisés car la date de facturation n'est pas immédiate après la réalisation.

3 – DONNEES FINANCIERES 2024

3-1 Les Tarifs

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs en €TTC	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Contrôle de bon fonctionnement	97.00 €	103.00 €
Contrôle d'exécution	113.00 €	117.00 €
Contrôle de conception	85.00 €	88.00€
Diagnostic vente	185.00 €	192.00€

3-2 Indicateur financier

Cet indicateur fait état du montant des recettes provenant des contrôles réalisés par le SPANC.

indice DC 197: 122 991,76 euros



ANNEXES

Annexe 1 : Les différents types de classement des installations

	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux				
Problèmes constatés sur l'installation	NON	ot	SE2		
	4070082550	Enjeux sanitaires En	njeux environnementaux		
	Non respect de l'art	icle L. 1331-1-1 du code de la	a santé publique		
■Absence d'installation	 Mise en demeure de réaliser une installation conforme Travaux à réaliser dans les meilleurs délais 				
Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes				
maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)		Article 4 - cas a)	somes		
Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation					
☐ Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution					
☐ Installation incomplète	Installation non conforme	Installation non conforme > Danger pour la santé des	Installation non conforme > Risque		
☐ Installation significativement sous-	Comforme	personnes	environnemental avéré		
dimensionnée	Article 4 - cas c)	Article 4 - cas a)	Article 4 - cas b)		
■ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	 ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente 				
☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	★ Liste de recomm l'installation	andations pour améliorer le fo	onctionnement de		

Annexe 2: Divers indicateurs relatifs au service ANC

indice VP 301 : Obligation de réaliser une étude de conception (étude de filière) d'un dispositif d'ANC : NON

indice VP 323: Fréquence du contrôle périodique : 10 ans

indice VP 324 : Modulation de la fréquence du contrôle périodique : NON